

Parricide

Il tue son père, septuagénaire, à l'aide d'un verre

COE
Libreville/Gabon

NUIT tragique que celle de mardi 19 à mercredi 20 janvier dernier à Kinguélé, pour l'ancien huissier à la retraite, Pierre Gnama Mapota, septuagénaire, Gabonais, agressé mortellement par l'un de ses trois enfants, Stéphane Gnama alias "Papy", 23 ans, sans emploi. Le rapport d'autopsie indique, en effet, que la victime est décédée des suites d'un traumatisme crânien causé par deux coups de verre qu'il a reçus au cours d'une violente dispute avec son fils. Interpellé par le service des affaires criminelles de la Police d'investigations judiciaires (Sac/Pij), le lendemain, à leur domicile,



Photo : COE



Photo : COE

L'arme du crime. Photo de droite: Stéphane Gnama le présumé meurtrier.

le meurtrier présumé a été ensuite déféré, hier, devant le parquet de Libreville, qui l'a placé sous mandat de dépôt. Les faits. Stéphane Gnama raconte que ce mardi 19 janvier vers 22 heures, il s'est rendu à Dragon (3e arrondissement), chez sa petite amie pour y passer

du temps en sa compagnie. Vers 2 heures, il regagne son domicile, à Kinguélé, où il vit avec son père. Ce dernier, excédé par les sorties nocturnes intempestives de son fils, sort à ce moment de sa chambre pour lui exprimer son ras-le-bol. Ce que le fils n'a pas apprécié. Mais Pierre

Gnama Mapota, tenant à son autorité, durcit le ton pour le rappeler à l'ordre. Très vite, le ton monte et finit par un échange de coups entre les deux hommes. Et, comme poussé par un mauvais esprit, Stéphane Gnama se saisit d'un verre posé sur la table, et assène un premier

coup, puis un second sur la tête du septuagénaire qui s'effondre, grièvement blessé. Le jeune homme qui semble surpris et paniqué par la tournure des événements, alerte le voisinage et raconte que son père pris par un malaise se serait écroulé lourdement dans la maison. Et, quand il a accouru pour savoir ce qu'il s'y passait, il l'aurait trouvé gisant dans une mare de sang. Aidé de quelques voisins, il l'aurait immédiatement conduit au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), où le médecin n'a fait que constater le décès du septuagénaire. Entre-temps, pendant que les uns s'occupaient de conduire le blessé à l'hôpital, d'autres voisins en ont profité pour informer le reste de la famille, à qui la

même version des faits est servie. Une thèse que celle-ci juge peu convaincante. Aussi, quelques membres de la famille, semble-t-il, informés des rapports conflictuels entre les deux hommes, décident-ils de saisir la Pij pour des investigations. A la police, le jeune homme leur sert la même version que celle qu'il avait donnée aux voisins et à la famille. Alors qu'il pensait les mener en bateau, le rapport d'autopsie confond Stéphane Gnama. Mais, ce dernier résiste un moment avant de passer aux aveux en restituant les faits tels qu'ils se sont produits. Comme rongé par le remords après l'acte qu'il a commis, il va d'ailleurs plus loin en reconnaissant le côté protecteur de son géniteur. Mais il est trop tard.

Lutte contre les stupéfiants

Le maître et l'élève seraient des dealers

COE
Libreville/Gabon

SIMPLICE Ngou Asseko II, 23 ans, élève en classe de Terminale au lycée Epi de Nzeng-Ayong, et Brice Nzeng Eko, 30 ans, maçon, tous deux Gabonais, ont été interpellés, mercredi dernier vers 19 heures, à l'échangeur de Nzeng-Ayong, par les agents de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), pour détention et vente de cannabis. D'après Simplicie Ngou Asseko II, il aurait été approché par une de ses connaissances dont il dit ignorer l'identité à la gare routière de Bitam. Celle-ci lui aurait proposé d'acheter le produit prohibé qu'elle détenait pour une modique



Photo : COE



Photo : COE

Les deux amis méditent actuellement à Gros-Bouquet sur leurs activités. Photo de droite: Vue du produit trouvé en leur possession.

somme de 25 000 francs la boule, essentiellement composé du vrac. Ngou séduit achète toute la "marchandise". Une fois à Libreville, il roule 32 bottes de cannabis et en confie la vente au détail à Brice Nzeng Eko. Ce dernier réussit à en écouler 11 bottes, à raison de 10 000

francs l'unité. Mais, mercredi, ils tombent dans un traquenard en acceptant un rendez-vous d'affaires à l'échangeur de Nzeng-Ayong. Sur les lieux, Simplicie Ngou Asseko II et Brice Nzeng Eko sont surpris de voir le "prétendu" client en compagnie des flics, qui les interpellent.

Lorsque ces derniers fouillent leur sac, ils découvrent les 21 bottes restantes. Conduits par les deux amis, au domicile de Simplicie Ngou Asseko II les agents y découvrent un paquet rempli essentiellement de cannabis en vrac, soigneusement emballé dans un drap.

Conduits au poste, Simplicie Ngou Asseko II reconnaît en être le propriétaire. Et Brice Nzeng Eko avoue être celui qui l'écoule auprès des différents consommateurs. À la question de savoir pourquoi détenir et vendre ce produit interdit par la loi, le premier répond que c'était pour se constituer une

épargne destinée à régler les frais de dossier à l'examen du Baccalauréat. Le second, qui prétend être un enseignant de formation issu de la promotion 2006 de l'École normale des instituteurs (Eni) avoue qu'étant pour le moment assis à la maison, c'est le seul moyen de se faire un peu d'argent de poche. Notons que l'intéressé qui a été affecté dans une zone très reculée a refusé de rejoindre son poste parce que les conditions de vie y seraient particulièrement difficiles. Brice Nzeng Eko a donc choisi la voie de la délinquance à celle de l'enseignement. Déférés hier devant le parquet de Libreville, Simplicie Ngou Asseko II et Brice Nzeng Eko ont été placés en détention préventive à Gros-Bouquet.

Accident de la circulation au PK 10

Un drame évité de justesse

LBON
Libreville/Gabon

LA Nationale 1 a failli encore endeuiller une famille dans la journée de jeudi dernier aux environs de 15 heures. En effet, un accident de la circulation s'est produit au PK 10, non loin de la sortie de l'hôpital de Melen, entre un véhicule berline de marque Toyota Corolla, immatriculé DC-738-AA roulant dans le sens Pk 10-Pk11 et un mini-bus à usage de taxi, portant la plaque minéralogique CA-833-AA, venant dans le sens inverse. Selon les témoins, le véhicule berline serait à l'origine de la collision. A l'entrée de la cité dite Horizon, il se se-



Photo : LBON



Photo : LBON

Le Toyota Corolla à l'origine de l'accident après le choc. Photo de droite: Le taxi bus dans le caniveau.

rait engagé sur la grande voie sans, au préalable, s'assurer que celle-ci était libre. C'est ainsi qu'il aurait percuté de plein fouet le mini-bus dont le chauffeur aurait

fait preuve de beaucoup de maîtrise. Mais la violence du choc l'a obligé à terminer sa course dans un caniveau sans lequel, à en croire certains témoins, le bilan aurait

été plus lourd. Ils pensent que si la canalisation ne l'avait pas bloqué, le mini-bus qui se dirigeait vers une station de lavage de voitures, aurait fait de nom-

breuses victimes parmi les personnes qui attendaient là. Cependant on a enregistré un blessé grave, le chauffeur du Toyota, évacué, immédia-



Photo : LBON

Un accidenté pris en charge par des riverains.

tement, par des personnes de bonne volonté vers une structure hospitalière de la place. On déplore, également, des dégâts matériels importants